

Favoriser l'utilisation du vélo, c'est payant!

Plusieurs entreprises profitent déjà de l'utilisation de plus en plus importante du vélo par leurs employés grâce à la mise en place de commodités à destination (supports à vélos sécuritaires et surveillés, casiers, vestiaires, douches, vélos en libre-service). C'est pourquoi Vivre en Ville et ses partenaires mettent de l'avant le projet « Le vélo, ça me travaille ! » pour que vous puissiez également en profiter.

Le vélo est de plus en plus utilisé comme mode de transport (vélo utilitaire). Selon L'État du vélo au Québec en 2000, près de 20 % des cyclistes québécois, soit environ 500 000 personnes, utilisent leur vélo comme moyen de transport, au moins de manière occasionnelle. Cependant, cette utilisation n'est pas optimale. Car pour la très grande majorité des individus, l'utilisation du vélo nécessite des conditions plutôt favorables en termes climatiques, géographiques et de sécurité.

Mais des interventions peuvent être faites pour tenter de diminuer l'impact des irritants que sont le mauvais temps, les risques de vol, le fait de transpirer et, dans une certaine mesure, la distance à parcourir, en favorisant l'implantation de commodités à destination sur les lieux de travail.

Le vélo : un atout pour les gestionnaires d'édifice et les employeurs

Plusieurs municipalités et organismes jouent un rôle proactif pour inciter les gestionnaires d'édifice et à tenir compte des cyclistes dans leurs projets immobiliers.

Dans certaines villes, comme à Portland (Oregon), les gestionnaires immobiliers ont droit à des mesures incitatives lorsqu'ils mettent en place des commodités à destination dans leurs bâtiments : plus d'espace locatif que ne le permettent les normes, avantages fiscaux, etc.

Dans de nombreuses villes à travers le monde, plusieurs employeurs s'impliquent dans la gestion des déplacements de leurs employés en offrant, entre autres, des commodités à destination pour les cyclistes et sont également encouragés à le faire par divers incitatifs financiers et mesures fiscales.

Les gains pour les gestionnaires d'édifice et les employeurs qui favorisent le vélo comme mode de transport sont importants et se traduisent tant aux plans environnemental et social qu'au plan économique. Parmi les gains les plus significatifs, on retrouve :

- * Une augmentation de la productivité des employés.
- * Une diminution du taux d'absentéisme.

- * De meilleures conditions de travail et un traitement équitable des employés par une augmentation du choix de modes de transport pour se rendre au travail.
- * La libération d'espaces de stationnements pour les automobiles.
- * Une source de revenus supplémentaire liée à la location d'espaces de stationnement de qualité aux cyclistes.
- * Une amélioration de votre image corporative.
- * Une valeur ajoutée à vos édifices grâce à la présence d'équipements adaptés aux nouvelles réalités des déplacements.

En diminuant au maximum les irritants à la pratique du vélo et en mettant en place des commodités à destination et des infrastructures cyclistes sécuritaires, nombreuses et conviviales, il sera possible d'augmenter de manière significative l'utilisation du vélo comme mode de transport.



Un stationnement sécuritaire comme un enclos à vélo, est une commodité à destination très appréciée.

Plus de 20 % des cyclistes ont mentionné l'absence de douches et de vestiaires comme raison justifiant une utilisation moins importante ce mode.

« Le vélo, ça me travaille ! », c'est quoi ?

« Le vélo, ça me travaille ! » est un projet mené par Vivre en Ville, Accès transports viables et le Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale nationale et vise, par des interventions ciblées, à augmenter l'utilisation du vélo comme mode de transport utilitaire.

Ce projet poursuit deux objectifs :

- 1) Sensibiliser les gestionnaires d'édifice, les employeurs et les travailleurs au rôle qu'ils peuvent jouer dans l'amélioration de la qualité de l'environnement par des interventions ciblant le vélo comme mode de transport (séances de formation et matériel informatif).
- 2) Appliquer les savoirs transmis lors des formations par l'implantation de projets-pilotes en accompagnant les gestionnaires et les employeurs intéressés dans la mise en place de plan d'action impliquant des initiatives concrètes et faire connaître ces initiatives dans le milieu.

Le vélo, ça rapporte !

Formations gratuites pour les gestionnaires d'édifice et les employeurs de la grande région de Québec (rive nord et sud) offertes dans le cadre du projet « Le vélo, ça me travaille ! ».

Dynamiques et enrichissantes, ces formations d'une durée d'une heure trentent traitent de divers sujets :

- Les problèmes qui nuisent à la pratique du vélo.
- Les aspects techniques d'implantation de commodités à destination.
- Une foule de cas concrets pour vous donner des idées.

Les formations, en petit groupe, sont données dans nos locaux ou directement sur vos lieux de travail.

Des formations sont également offertes aux employés. Informez-vous !

Communiquez avec nous pour vous inscrire.

« Le vélo, ça me travaille ! »
1085, avenue de Salaberry, bureau 313
Québec (Québec) G1R 2V7

Tél. : 418.522.0011 poste 223
Télec. : 418.522.7555
Courriel : plaliberte@vivrenville.org



Vélos en libre-service offerts aux employés du 500 Place d'Armes, à Montréal